



# Après le 12 février 2013, la mobilisation se poursuit : **Jeudi 28 mars 2013** **Toutes et tous en grève !**

## ➔ Rythmes scolaires

Depuis maintenant cinq mois, les actions (locales et nationales) contre la pseudo-réforme des rythmes scolaires se succèdent sans s'essouffler... La grève du 12 février, qui a vu un nombre de grévistes et d'écoles fermées inégalé depuis très longtemps, n'a pas suffi à faire entendre raison au Ministre. Il n'entend ni les personnels, ni les avis des parents d'élèves et des municipalités.

Ce texte, s'il était mis en œuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels (**alourdissement de la charge de travail, multiplication des missions, souffrance au travail encore accrue...**).

Cette réforme, inacceptable, n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais.

**Pour cela, il doit abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels.**

## ➔ La loi d'orientation

La politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale avec :

- Le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions,
- La mise à disposition des services d'orientation aux régions,
- Le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

**Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation de notre système éducatif.**

En discussion au parlement, cette loi est insuffisante et se place dans la continuité des mesures des gouvernements précédents en reprenant les fondements idéologiques (socle commun, livret de compétences, bac pro 3 ans, réforme du lycée...) et renforce la précarité.

**Les créations de postes annoncées pour la rentrée 2013 masquent les suppressions subies et sont très loin de répondre aux besoins.**

Elles ne permettent même pas de revenir à la situation pourtant déjà dégradée de 2011.

Sur l'ensemble du quinquennat, la loi de programmation ne couvre pas les suppressions d'emplois, et les nouvelles missions fixées par cette loi ne sont pas budgétées.

**Précarité : la loi du 12 mars 2012 est bien loin d'être un plan de titularisation à la hauteur des attentes légitimes des personnels** : personnels éligibles sans possibilité de s'inscrire dans leur discipline d'exercice, prise en compte très restreinte de l'expérience des collègues, faible nombre de postes ouverts aux dispositifs de recrutement



## ➔ Dans ce contexte, la CGT Éduc'action continue à exiger :

- ➔ Le rétablissement de tous les moyens perdus depuis 2002
- ➔ Des DHG à la hauteur des besoins des établissements
- ➔ La transformation des heures supplémentaires en heures postes
- ➔ Des postes d'assistants sociaux et infirmiers et un véritable cadre A pour ces professions
- ➔ L'abandon du dispositif ECLAIR, de la notion de socle commun, du Livret Personnel de Compétences (LPC)
- ➔ La remise à plat de la réforme du bac pro 3 ans et de celle du lycée général et technologique
- ➔ Le recrutement par concours au niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master
- ➔ La titularisation sans condition de concours et de nationalité de tous les personnels précaires avec une vraie formation
- ➔ Une augmentation immédiate des salaires de 70 points d'indice (soit plus de 300 euros pour toutes et tous)
- ➔ L'abandon de l'évaluation professionnelle pour les ATSS
- ➔ La suppression de la Prime de Fonctionnement et de Résultat (PFR) pour les administratifs
- ➔ Une vraie réduction du temps de travail
- ➔ L'abrogation du SMA (Service minimum d'accueil)
- ➔ La retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités maximum

La CGT Éduc'action appelle les personnels à se mobiliser pour :

- ➔ **Obtenir :**
  - l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires
  - l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels
- ➔ **Imposer un autre projet pour l'école**

## ➔ Dans le cadre de l'appel unitaire national CGT Educ'action, FNEC FP FO, SUD Education, CNT Education **à la grève le 28 mars 2013**

- ➔ *Pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires,*
- ➔ *Pour une autre loi d'orientation sur l'école,*
- ➔ *Pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération*
- ➔ *Pour l'ouverture d'une véritable négociation sur les revendications des personnels.*

**Manifestation 10h30 place de la liberté à Toulon puis A.G. sur les suites à donner au mouvement.**